



**Programme statistique de l'Autorité statistique  
de la Région wallonne**

2018



Ce programme annuel prend comme référence le programme statistique européen 2013-2017 et sa prolongation 2018-2020<sup>1</sup> et se fonde sur la nécessité de mettre en place un cadre législatif et organisationnel favorable au développement de statistiques publiques officielles de qualité.

- **(1) Définition :**

La finalité de ce programme statistique est de fournir un cadre pour le développement, la production et la diffusion de statistiques publiques officielles régionales, en relevant les principales actions envisagées.

- **(2) Objectifs :**

1. Définir un environnement juridique, institutionnel et organisationnel, promouvant la coordination, l'efficacité et la fiabilité de la production et de la diffusion des statistiques publiques officielles régionales.
2. Fournir des informations statistiques afin de :
  - soutenir l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en Région wallonne ;
  - répondre aux besoins des usagers des statistiques régionales, notamment les administrations, les chercheurs, les entreprises, les associations et les citoyens.

- **(3) Principes généraux qui sous-tendent l'élaboration du programme statistique :**

1. Les statistiques sont produites en toute indépendance professionnelle et de manière transparente.
2. L'Autorité statistique :
  - veille, par son indépendance professionnelle et ses processus, à ce que les statistiques publiques régionales respectent rigoureusement le code de bonnes pratiques des statistiques européennes ;
  - coopère avec les organismes statistiques au niveau national et international en vue d'harmoniser les concepts, les nomenclatures et les méthodes mises en œuvre, et cela dans le souci de garantir une plus grande cohérence et une meilleure comparabilité des données ;
  - envisage des solutions pour rendre les produits statistiques accessibles au plus grand nombre ;
  - veille à limiter les enquêtes et la charge afférente pour les répondants (entreprises et particuliers), en privilégiant – lorsque cela est possible – d'autres sources de données en vue d'établir des statistiques.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) N° 99/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 relatif au programme statistique européen 2013-2017

- **(4) Résultats attendus :**

1. Un cadre législatif et organisationnel permettant le développement de statistiques publiques officielles dans un système statistique wallon intégrant les différents services publics régionaux.
2. Le développement et la production de statistiques publiques officielles permettant une meilleure connaissance de l'état économique, social et environnemental de la Wallonie.

- **(5) Activités :**

1. En lien avec l'objectif 1, réaliser une évaluation *ex ante* de la mise en place d'un cadre institutionnel et légal d'un système statistique régional.
2. En lien avec l'objectif 2, fournir des statistiques de qualité (en veillant à la continuité des séries constituées) et combler progressivement les lacunes dans les domaines clés des politiques régionales.
  - Territoire - Développement territorial :
    - statistiques sur les caractéristiques du territoire et le développement territorial : superficie, zonages, occupation/utilisation du sol, évolution de l'urbanisation, équipements et infrastructures, zones d'activité économique et sites à réaménager.
  - Démographie :
    - statistiques de la population (sexe, âge, nationalité) aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques des ménages, aux échelles régionale et locale ;
    - statistique de natalité et de mortalité, aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques des migrations internes et externes, entre régions belges et entre communes wallonnes ;
    - perspectives de population des régions belges et des communes wallonnes.
  - Santé :
    - statistiques sur les naissances et les causes de décès,
    - statistiques sur l'état de santé,
    - statistiques sur l'offre de soins,
    - statistiques sur les consommations de soin,
    - statistiques sur le système de santé.

- Mobilité :
  - statistiques sur les infrastructures de transport ;
  - statistiques du transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial ;
  - statistiques du parc automobile et des immatriculations ;
  - statistiques de sécurité routière ;
  - développement de deux enquêtes de mobilité auprès des Wallon·ne·s afin de mieux décrire (GPSWal) et comprendre (MOBWal) leurs comportements de mobilité.
  
- Marché du travail :
  - statistiques de l'emploi et du chômage : données structurelles aux niveaux régional et local ;
  - statistiques de l'emploi et du chômage : données conjoncturelles au niveau régional ;
  - salaires et coûts du travail.
  
- Macro-économie :
  - activité économique au niveau régional : données structurelles et conjoncturelles ;
  - investissement au niveau régional : données structurelles et conjoncturelles ;
  - importations et exportations internationales de biens et de services au niveau régional : données structurelles ;
  - revenus, consommation et épargne des ménages au niveau régional : données structurelles.
  
- Entreprises :
  - statistiques de démographie des entreprises,
  - statistiques des faillites.
  
- Inégalités sociales :
  - développement d'un set d'indicateurs fiables d'inégalité et de pauvreté aux niveaux régional et local, en couvrant les différentes facettes de ces notions (pauvreté monétaire, déprivation matérielle, conditions de vie, coût du logement, ...) ;
  - développement d'une statistique permettant d'atteindre les situations de grande précarité.

- Citoyenneté et rapports aux institutions :
  - Réalisation récurrente (tous les 3 - 5 ans) de l'enquête *Baromètre social de la Wallonie*, permettant notamment de proposer une mesure suivie de l'engagement associatif, du bénévolat, de la confiance des citoyen.n.e.s dans les institutions ou encore de leur satisfaction à l'égard des services publics.
  
- Education et formation :
  - statistiques sur le niveau de diplôme et la participation à la formation à l'échelle régionale, régionale, en ce compris le lien entre enseignement/formation et marché du travail ;
  - statistiques sur les populations scolaires à l'échelle locale ;
  - statistiques sur l'accueil de la petite enfance aux échelles régionale et locale ;
  - statistiques portant sur l'alphabétisation des adultes.
  
- Environnement :
  - statistiques sur la qualité de l'air et l'émission de gaz à effet de serre ;
  - statistiques sur les eaux ;
  - statistiques sur les sols : nature, forêt, artificialisation ;
  - statistiques sur les déchets et les sites pollués ;
  - comptabilité environnementale.
  
- Energie :
  - statistiques de la production d'électricité (par vecteur énergétique) ;
  - statistiques de la consommation énergétique (par secteur/vecteur) et part du renouvelable ;
  - évolution des prix des principaux combustibles et carburants pétroliers, de l'électricité et du gaz.
  
- Développement et production d'un set d'indicateurs complémentaires au PIB, comprenant :
  - un indicateur de situation sociale,
  - un indicateur de gouvernance,
  - un indicateur de capital économique,
  - l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie,
  - un indicateur de bien-être,
  - un indicateur de situation environnementale.

3. En lien avec l'objectif 2, participer à la mise en œuvre du Programme statistique intégré de l'Institut interfédéral de la statistique (cf. annexe). En particulier, ce programme a retenu une série de collaborations pour l'année 2018, formalisées dans le cadre d'accords dénommés *Service Level Agreements* (SLA) et approuvées par le Conseil d'administration de l'IIS le 12 septembre 2017. En particulier, les SLA, dans lesquels l'IWEPS est impliqué en tant qu'Autorité statistique de la Wallonie, visent à :
- Etablir des recommandations en vue de l'élaboration et de l'amélioration des statistiques régionales d'entreprises au départ des répertoires d'entreprises :
    - amélioration de la qualité des statistiques TVA,
    - développement de statistiques sur la survie et les migrations des assujettis à la TVA.
  - Améliorer les statistiques du logement :
    - étude de faisabilité en vue d'une exploitation à des fins statistiques de la base de données relative aux baux locatifs ;
    - amélioration des statistiques des ventes des biens immobiliers, sur base des actes de ventes (subdivisions plus détaillées).
  - Organisation des statistiques du tourisme :
    - répartition et articulation des missions statistiques pour assurer la mise à disposition des données pertinentes à tout niveau d'agrégation.
  - Améliorer la qualité de la production de statistiques régionales de mobilité :
    - statistiques du parc des véhicules par secteur statistique ;
    - rédaction d'une demande de données en vue de l'établissement de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises.
  - Ajout d'éléments à la statistique sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus.
  - Mesurer les progrès sur les objectifs de développement durable de l'ONU :
    - développement des indicateurs de développement durable de l'ONU.

4. En lien avec l'objectif 2, les bonnes pratiques de la statistique européenne stipulent : « *Les statistiques [...] sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.* » Pour atteindre ces objectifs, différents dispositifs de communication sont développés et utilisés :

- le portail *Walstat* destiné à diffuser les statistiques infrarégionales ;
- le site Web de l'Institut, section « indicateurs statistiques », ou une centaine d'indicateurs sont présentés de manière standardisée et mis à jour de manière continue ;
- le site Web « Indicateurs complémentaires au PIB », présentant les résultats et les données utilisées dans le cadre du développement d'un système d'indicateurs complémentaires au PIB pour la Wallonie ;
- des capsules vidéo permettant d'expliquer de manière pédagogique la construction et le sens de certaines statistiques ;
- des publications « papier », généralistes comme les *Chiffres clés de la Wallonie*, ou portant sur un domaine bien spécifique. Dans un but de toucher le plus grand nombre, ces publications « papier » sont également publiées électroniquement et rendues disponibles sur le site Web de l'Institut ;
- diffusion et publicité de toutes ces informations via les réseaux sociaux.

# Annexe



# **Institut interfédéral de Statistique**

## ***Programme statistique intégré 2018***

*Novembre 2017*

## 1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2018 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 9 mai 2017, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2018.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA). Les SLA relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2018 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 12 septembre 2017.

## 2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2018

### 2.1. Amélioration de la qualité des statistiques TVA

#### 2.1.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agit principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.

#### 2.1.2. Principales phases de travail

De janvier à octobre 2017 : examen par le groupe de travail des différents problèmes et formulation d'améliorations.

De novembre 2017 à décembre 2018 : implémentation de l'harmonisation et des améliorations.

#### 2.1.3. Résultats attendus

Un rapport avec la liste des principaux problèmes, les adaptations souhaitées ainsi que les solutions possibles.

Une note méthodologique qui décrit la procédure actuelle et intègre les changements et les améliorations de la qualité de la base de données.

Une base de données TVA harmonisée et améliorée permettant de produire des statistiques nationales et régionales par branche d'activité.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### 2.1.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La VSA, l'IBSA, l'IWEPS, le BFP et la BNB apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

STATBEL implémente les améliorations identifiées par le groupe de travail.

## **2.2. Statistique sur la survie et les migrations des assujettis à la T.V.A.**

### 2.2.1. Objectifs

Etablir des statistiques sur la survie et les migrations des entreprises assujetties à la T.V.A.

### 2.2.2. Principales phases de travail

De janvier 2018 à juillet 2018 : réalisation d'une étude de faisabilité.

De juillet 2018 à décembre 2018 : dans le cas où l'étude de faisabilité a donné des résultats jugés satisfaisants, développement et implémentation des statistiques.

### 2.2.3. Résultats attendus

Un étude de faisabilité, sous forme de P.O.C. (proof of concept), sur la production des statistiques sur la survie et les migrations de la population des assujettis à la T.V.A.

Si les résultats de l'étude de faisabilité s'avèrent concluants, le développement et l'implémentation pour la production récurrente des statistiques visées à l'alinéa précédent.

### 2.2.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail et implémente la mise en production des statistiques.

La VSA, l'IWEPS et l'IBSA apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées notamment au niveau de la validation des résultats.

## **2.3. Statistique du parc des véhicules par secteur statistique**

### 2.3.1. Objectifs

Production de la Statistique du parc des véhicules par secteur statistique.

### 2.3.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – mars 2018 : détermination de la liste des paramètres nécessaires au niveau des secteurs statistiques.

Janvier 2018 – avril 2018 : Demande des données DIV au SPF Mobilité (STATBEL).

Avril 2018 – juin 2018 : test d'attribution des secteurs statistiques aux (propriétaires des) véhicules (STATBEL).

Mai 2018 – septembre 2018 : tests de cubes DWH (STATBEL). Détermination des dimensions optimales (STATBEL, IBSA, BFP, VSA, IWEPS) et du cube standard définitif.

Septembre 2018 – décembre 2018 : publication du premier cube pour l'année test. Mise en production systématique. Publication, le cas échéant, d'une ou plusieurs années antérieures supplémentaires suivant (STATBEL).

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### 2.3.3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus:

- a. Liste des paramètres nécessaires au niveau des secteurs statistiques.
- b. Attribution des secteurs statistiques aux adresses des propriétaires.
- c. Modèle de données (« cube DWH »).
- d. Règles communes de confidentialité pour les études et publications.

Les résultats b à d sont conditionnés à l'obtention des données requises auprès de la DIV du SPF Mobilité.

### 2.3.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

BFP, IBSA, VSA et IWEPS contribuent activement aux résultats attendus.

## **2.4. Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs**

### 2.4.1. Objectif

D'une part, utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP - SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, étudier la qualité de ces données afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.

### 2.4.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – décembre 2018 : il faudra introduire une demande auprès de l'AGDP pour l'extraction de données de la base de données relatives aux contrats de location comprenant le numéro de registre national et d'autres variables encore à déterminer. Cela se fera en collaboration avec les administrations concernées et leurs groupes de recherche.

Janvier 2019 – mars 2019 : obtenir les données et démarrage du traitement des données (à déterminer plus précisément dans le Programme Statistique en 2019).

### 2.4.3. Résultats attendus

Obtention d'un extrait de la base de données relative aux baux locatifs avec toutes les informations pertinentes pour les politiques publiques.

Adresser une demande au groupe de travail chargé de la sécurité pour l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS afin d'étudier la manière de procéder pour livrer les données émanant de l'autorité statistique vers les administrations et leurs groupes de recherche, qui vont collaborer aux travaux.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires concernés : l'élaboration d'une note méthodologique portant sur la qualité de l'enregistrement dans la base de données relative aux baux locatifs. Si un des partenaires concernés ne peut pas recevoir les données, les autres partenaires peuvent réaliser ce point.

### 2.4.4. Responsabilités des différents partenaires

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et STATBEL contribuent activement à la réalisation des objectifs.

## **2.5. Demande de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises**

### 2.5.1 Objectifs

Demande commune de statistiques sur le transport ferroviaire.

### 2.5.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 - juin 2018 : obtenir un inventaire des données, ainsi que de leur niveau de détail, qui sont disponibles auprès de l'ensemble ou d'une partie des compagnies de chemin de fer dans le cadre de la demande de données pour les statistiques sur le transport ferroviaire. Méthode encore à examiner au sein du groupe de travail.

Juin 2018 – décembre 2018 : rédiger un(e) lettre/contrat à adresser à tous les opérateurs ferroviaires afin d'obtenir l'accès aux données nécessaires aux statistiques sur le transport ferroviaire.

### 2.5.3. Résultats attendus

Une demande commune de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, introduite auprès des différentes compagnies de chemin de fer, avec le taux de couverture le plus élevé possible.

### 2.5.4. Responsabilités des différents partenaires

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et BFP contribuent activement aux résultats attendus.

## **2.6. Statistique des ventes de biens immobiliers, sur la base des actes de vente**

### 2.6.1 Objectifs

Examen des possibilités de subdivisions plus détaillées et de types de biens immobiliers supplémentaires et de leur implémentation, le cas échéant

### 2.6.2. Principales phases de travail

Janvier 2018 – juin 2018 : étude de faisabilité. Examen des données mises à disposition par le fournisseur de données, de l'utilité et de la continuité + analyse de confidentialité.

Juillet 2018 – décembre 2018 : implémentation. S'il ressort de l'étude de faisabilité que toutes les données nécessaires sont disponibles et qu'aucun problème de confidentialité n'a été constaté, il pourra être procédé à l'élaboration de la méthodologie et des algorithmes, de sorte que les résultats attendus puissent être fournis pour décembre 2018 au plus tard.

Novembre 2018 - décembre 2018 : note méthodologique

### 2.6.3. Résultats attendus

#### Étude de faisabilité

a) Examen de la faisabilité de subdiviser la statistique des ventes des maisons d'habitation ordinaires, des villas, des appartements et des terrains à bâtir jusqu'au niveau des secteurs statistiques et des quartiers résidentiels, tant pour les données actuelles qu'historiques.

b) Examen de la faisabilité d'établir une statistique en lien avec les ventes de terres agricoles, subdivisées selon le type de terres agricoles, jusqu'au niveau des secteurs statistiques, ainsi qu'au niveau des régions agricoles, tant pour les données actuelles qu'historiques.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### Implémentation

En cas de résultats positifs de l'étude de faisabilité: collecte de toutes les données nécessaires, détermination de la méthodologie exacte, calcul des données selon les subdivisions souhaitées.

### Note méthodologique

Documentation de la méthodologie utilisée, des définitions et des différences avec d'autres sources.

#### 2.6.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

VSA, IWEPS et IBSA apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

STATBEL effectue l'étude de faisabilité. Si toutes les conditions sont remplies, STATBEL passera à la mise en œuvre et à la rédaction de la note méthodologique.

L'IBSA s'engage uniquement pour la partie concernant la statistique de vente des maisons d'habitations ordinaires, villas, appartements et terrains à bâtir.

### **2.7. Statistiques du tourisme**

#### 2.7.1 Objectifs

Définir une nouvelle répartition des tâches pour les statistiques du tourisme.

#### 2.7.2. Principales phases de travail

Les livrables seront produits pour le 31 décembre 2018 au plus tard.

#### 2.7.3. Résultats attendus

Une description détaillée des procédures pour la livraison régulière des données individuelles par STATBEL à la VSA, à l'IWEPS et à l'IBSA.

Une description des règles et procédures par rapport au 'disclosure control', c'est-à-dire la publication contrôlée des résultats d'une façon qui respecte la confidentialité, non seulement en soi mais aussi en tenant compte des résultats déjà publiés ou à publier par les autres partenaires.

Un projet de convention spécifiant la répartition des tâches par rapport aux statistiques du tourisme et établissant les règles et procédures pour:

- la livraison de données et métadonnées;
- l'échange des connaissances méthodologiques et des informations nécessaires à un disclosure control adéquat;
- la production des statistiques de tourisme à tout niveau d'agrégation.

#### 2.7.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

VSA, IWEPS et IBSA contribuent activement aux résultats attendus.

## **2.8. Ajout d'éléments à la statistique sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus**

### 2.8.1 Objectifs

Ajout de questions à l'enquête sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus, ci-après dénommée «l'enquête ICT-HH».

### 2.8.2. Principales phases de travail

Octobre 2017 – décembre 2017: STATBEL élabore le questionnaire de l'enquête ICT-HH 2018, en intégrant trois questions supplémentaires.

### 2.8.3. Résultats attendus

Trois questions supplémentaires concernant l'e-gouvernement et les procédures d'identification sécurisées dans ce cadre, notamment la possession et l'utilisation de la carte d'identité électronique (eID), sont ajoutées au questionnaire de l'enquête ICT-HH 2018.

En outre, le questionnaire continue à reprendre la question sur les revenus des ménages jusqu'à ce que l'on dispose annuellement de ces données à partir d'une autre source.

### 2.8.4. Responsabilités des différents partenaires

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La VSA rédige la première ébauche concernant les 3 questions sur l'e-gouvernement et l'accès sécurisé.

IWEPS et IBSA contribuent activement à la rédaction des 3 questions sur l'e-gouvernement et l'accès sécurisé dans ce cadre en néerlandais et en français.

## **3. Suivi de la réalisation du programme statistique intégré 2018**

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc..

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution du programme statistique intégré.

Par ailleurs, certaines collaborations proposées pour le programme statistique intégré 2018 mais qui n'étaient pas suffisamment abouties, seront approfondies au sein de groupes de travail spécifiques, en vue d'une prise en considération pour le programme statistique intégré 2019 ou pour un programme ultérieur.

\* \* \*

\*